« LA VOIX DES DDH ET DES JOURNALISTES »

Feuillet n°045/PPI/DDH-J/07/2022 du 1er au 31 juillet 2022 portant Monitoring des violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en République Démocratique du Congo.

www.ppi-ong.org

CONTEXTE

L'organisation congolaise de défense des droits humains, Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI), œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains, est préoccupée par les violations continuent à l'égard des défenseurs des droits humains, des médias et des journalistes en République Démocratique du Congo. Du 1er au 31 juillet 2022, PPI, a documenté ***« Douze (12) nouveaux cas des violations et abus contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les médias en RDC »***. A Irumu dans la province de l'Ituri un (1) journaliste de la radio communautaire Nouvel Horizon de Ndimo a été tué par un militaire FARDC, tandis qu'un (1) technicien-modulateur de la radiotélévision communautaire Soleil Levant a subi le même sort (tué) à Nyiragongo dans la province du Nord-Kivu. Dans la même province, un (1) un journaliste de la radio communautaire de Mikeno s'est vu arrêté et torturé par les éléments rebelles du M23 à Bunagana, et un (1) autre de la radiotélévision communautaire Lume arrêté à Beni. De même, dans la province du Haut-Katanga, deux (2) journalistes dont un Américain et un Congolais ont été arrêtés et détenus par les services de renseignements (ANR) à Lubumbashi. Toujours à Beni dans le Nord-Kivu un (1) avocat vit sous menace. La même situation persiste contre un (1) autre avocat et un acteur de la société civile à Kabambare dans la province du Maniema, au moment où à Kinshasa, un (1) autre avocat a été arrêté brusquement en plein exercice de son travail et conduit brutalement à la prison de Makala. Enfin, deux (2) acteurs de la société civile vivent sous menace en territoire de Kalehe dans la province du Sud-Kivu. Ci-dessous la synthèse du déroulement des faits, avec précision du lieu et des circonstances.

PRESENTATION DE PPI

Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) est une organisation de droit congolais à mandat régional œuvrant pour la promotion de la paix et la protection des défenseurs des droits humains.

PPI a pour vision « *Une communauté des défenseurs des droits de l'Homme totalement libres des persécutions et violations de leurs droits* ».

PPI a pour mission de « Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les menaces individuelles et institutionnelles mais aussi renforcer leurs capacités et les équiper des outils de travail adaptés aux impératifs de la globalisation, et les former à maintenir une coopération interinstitutionnelle entre société civile et acteurs étatiques pour la cause des droits humains, paix et réforme institutionnelle »;

Ce feuillet de monitoring est l'un des outils de plaidoyer de PPI, ayant pour but de servir comme «répertoire » des cas des violations et abus afin qu'ils soient connus de tous et que tôt ou tard les auteurs soient interpellés et punis conformément à la loi. « *A chaque période correspond son histoire* », dit-on.

I. Violences contre les journalistes et les médias

1.Assassinat des acteurs des médias

a.Chadrac Sengi : Journaliste à la radio communautaire Nouvel Horizon de Ndimo, dans le territoire d'Irumu, Chadrac Sengi, a été fusillé par un militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), le 09 juillet 2022. D'après certaines sources, ce militaire l'accuserait d'avoir réalisé un reportage qui indexe les FARDC de commettre des violations à l'endroit des populations civiles.

b.Michel Hangi : Technicien à la radiotélévision communautaire Soleil Levant, émettant depuis le territoire de Nyiragongo dans la province du Nord-Kivu, Michel a été tué par balle par des personnes en armes non autrement identifiés, le dimanche 17 juillet 2022, vers 19h00, à quelques mètres de sa station. Ses collègues de services qui ont alerté disent ne pas savoir si cette mort est en lien avec son travail, un règlement de compte ou bien un fait hasardeux.

2.Arrestation et menaces

a.*Tembo Wanzamdo Faustin :* Directeur de la radiotélévision communautaire Lume (RTCL), émettant à partir du territoire de Beni en province du Nord-Kivu, Tembo a été arrêté le 17 juillet 2022. D'après les nouvelles recueillies, il a été arrêté par la délégation de l'administrateur militaire du territoire de Beni en mission d'enquête dans la zone, après les attaques des groupes armés dans la zone. Aucune source n'a pu donner le motif exact qui a conduit la police à arrêter ce journaliste et s'emparer de son matériel de prise de son, à l'occurrence le dictaphone. Ce professionnel de médias se dit également inquiet, ne sachant pas jusqu'à présent de quoi il est reproché pour mériter l'arrestation.

b.*Stavros Nicolas Niarchos et Joseph Kazadi Kamuanga*: Respectivement journalistes Américain de deux journaux « The Nation et The New Yorker" ainsi que Congolais responsable du journal Leader et Press-Club de Lubumbashi, Stavros et Joseph ont été arrêtés à l'hôtel Ouadougou (juste à l'entrée de la ville de Lubumbashi) par l'Agence Nationale de Renseignements (ANR Lubumbashi) dans la province du Haut-Katanga, et placés en détention le 13 juillet 2022, alors qu'ils étaient en pleine interview, se rapportant sur une série des reportages avec différents acteurs impliqués dans la gouvernance minière dans la zone du Katanga. D'après les services de renseignements, ces professionnels de médias sont accusés d'avoir entré en contact avec des miliciens pendant la réalisation de leur reportage. En réaction, Stavros a indiqué qu'au regard du reportage sur lequel il travaille, avec un focus sur « les liens entre le secteur minier congolais et les séparatistes du Katanga », il a été intéressé par les produits liés à l'exploitation artisanale des mines de cuivre, de cobalt et de coltan dans cette zone.

Au regard de leur impact sur l'économie mondiale, il était d'après lui important que le public soit informé des sources de ces minerais, et par conséquent interviewés différents acteurs. Par ailleurs, ce journaliste indique qu'avant de se dirigé dans cette zone, il a reçu l'accréditation du ministère de la communication et médias afin de réaliser ce reportage, ce qui signifie qu'il était bien en ordre et ne devrait être considéré comme un travailleur clandestin. En attendant, ce journaliste américain Stavros a été libéré tard dans la nuit du 18 juillet, mais son collègue Joseph de nationalité congolaise a été maintenu en détention.

c.Hererimana Serushago Henry : Journaliste à la radio communautaire La voix de Mikeno, émettant depuis Bunagana dans le territoire de Rutshuru en province du Nord-Kivu, Hererimana a été arrêté par les rebelles du M23 le 05 juillet 2022. D'après nos sources, ce malheur lui est arrivé alors qu'il réalisait des interviews dans un camp des déplacés dans la zone. L'organisation Journalistes en danger (JED) indique que ce journaliste a été ligoté et sauvagement torturé par un groupe de jeunes partisans et des militaires du mouvement rebelle pendant toute la journée avant d'être abandonné dans la rue sur demande d'un membre du groupe, avec interdiction de déclarer leur forfait, sous peine d'être assassiné. JED ajoute que dès lors, le journaliste Serushago vit en clandestinité, craignant pour sa vie, et malheureusement se fait soigner à se propres frais, faute d'une quelconque assistance pour des soins appropriés. Par ailleurs, PPI rappelle que cet incident arrive à ce journaliste, après que sa radio La voix de Mikeno a été vandalisée par les mêmes rebelles, le 13 juin 2022. Le directeur de ce média, monsieur André Byamungu avait renseigné qu'à la suite de cette attaque, tous les matériels de diffusion ont été emportés, notamment l'émetteur, le mixeur et les microphones. Et comme si cela ne suffisait pas, l'acoustique du studio a été détruit et les tables cassées.

II. Violences contre les défenseurs des droits humains (DDH) et activistes pro démocratie

1.Arrestation et menaces contre les avocats et acteurs de la société civile

***a.Maitre Onésime Kangomba Kalala* :** Avocat au barreau de Kinshasa/Gombe, Maitre Onésime a été arreté le 23 juillet 2022 vers 18h00 et directement transféré à la prison de Makala, sur ordre du parquet près le tribunal de grande instance de Gombe/Kinshasa. D'après les informations recueillies, ce praticien du droit serait poursuivi pour tentative d'escroquerie, motif jugé de fallacieux par l'incriminé et nombreux de ses confrères. Pour eux, maître Onésime est plutôt victime de sa prestation dans un dossier d'une concession de son client, dont les trafics et les coups bas ainsi que la corruption sont mis en jeu pour le faire taire, et par ricochet faire tomber son client.

b.Maitre Elie Vahumawa : Avocat de son état, Maitre Vahumawa a été surpris par des hommes armés inconnus qui ont fait incursion à son domicile, la nuit du 26 juillet 2022, dans la ville de Beni en province du Nord-Kivu. D'après lui, plusieurs biens ont été emportés par les assaillants à destination inconnue. Ne sachant pas jusque-là conclure si ces faits sont liés à sa profession d'avocat, Maitre Vahumawa plaide néanmoins pour sa sécurité et celle de sa famille.

c.*Maitre Toussaint Mwana Udile* : Avocat au barreau de Kindu, Me Toussaint est depuis plus d'un mois la cible des bandits armés et de certaines autorités de la province du Maniema, qui lui font des graves menaces. Ceci suite à un dossier judiciaire dans lequel il a assisté deux familles des motards tués à Kopakopa par des éléments des FARDC. A l'issu du procès deux militaires ont été condamnés à perpétuité et 5 acquittés. Malgré le fait pour ces militaires d'être arrêtés, souvent ils sont libérés pour appuyer leurs compagnons de lutte en cas d'agression car ils sont à sous effectifs dans la zone. A chaque rencontre avec le DDH Toussaint, ils lui promettent, qu'il va payer du fait qu'il les a fait condamner. En plus de plusieurs dossiers sur lesquels l'avocat travaille, il a dénoncé l'installation des barrières sur la route Wamaza et a tenté d'entrer dans sa maison par effraction. C'est grâce aux cris de détresse qu'il a été sauvé de justesse. Dès lors, Me Toussaint est contraint de vivre en clandestinité, craignant pour sa vie.

d.*Kayumba Shabani Jean-Claude :* Coordinateur du Réseau des Associations pour le Développement Communautaire (RADEC) à Kabambare dans la province du Maniema, Kayumba Shabani Jean-Claude est en train de recevoir des menaces téléphoniques des personnes inconnues, lui promettant la mort. Le dernier appel en date est celui enregistré le 03 juillet 2022. Vu la régularité de ces menaces, cet activiste des droits humains sollicite que sa sécurité soit garantie par les autorités compétentes.

RECOMMANDATIONS

Pour l'amélioration des conditions de travail des défenseurs des droits humains en RDC, l'organisation Partenariat pour la Protection Intégrée (PPI) recommande :

1. A la communauté internationale et au gouvernement congolais, PPI demande une fois de plus à la communauté internationale et aux autorités congolaises de s'activer pour la sécurité des journalistes et des DDH en général œuvrant en RDC, et particulièrement dans la partie Est, affectée par des conflits ;

2. Au parlement congolais, d'accélérer le processus du vote de la loi portant protection des DDH dans l'exercice de leur travail, mais également se pencher à la dépénalisation des délits de presse en RDC ;

3. Au gouvernement congolais et services de sécurité en particulier, de :

- Mettre en place un protocole particulier de protection des défenseurs des droits humains en cette période exceptionnelle des conflits à l'Est de la RDC
- Mener des enquêtes indépendantes pour déterminer les causes réelles d'assassinat ou d'attaque des DDH et des journalistes dans l'exercice de leur travail et punir les auteurs de ces actes conformément à la loi.

4. Aux autorités judiciaires, de demeurer du côté de la loi et garantir le respect et la sécurité des avocats et des défenseurs judiciaires dans l'exercice de leur profession, en tant que partenaires incontournables.

5. **Aux journalistes et DDH en général,** de revoir leur protocole de sécurité et de protection individuelle et collective, en faisant surtout l'analyse du contexte pour chaque action à poser afin de tenter de réduire tant soi peu les menaces auxquelles ils sont exposés.

Contacts et Adresses

Bukavu/Sud-Kivu/RDC
Avenue Kalehe (Entre le croisement de l'avenue Hippodrome en quittant Nyawera et l'Hotel Elisabeth), quartier Nyalukemba, commune d'Ibanda, ville de Bukavu, province du Sud-Kivu.
Tél : +243 992209859
E-mail : secretariatexecutifrdc@ppi-ong.org
www.ppi-ong.org
@ppiregionale